AFPS GENTILLY
25, rue jean Louis
94250 Gentilly
mail : afps.gentilly@laposte.net
site : afpsgentilly.wordpress.com

UNE RESISTANCE NON ARMEE CIBLE D'UNE REPRESSION VIOLENTE

Retour de mission novembre 2011

La politique de l'État d'Israël est dans un processus de conquête, elle s'inscrit dans un vaste projet colonial qui vise à s'approprier le territoire palestinien en l'occupant à tous les niveaux stratégiques.

Nazareth en Galilée, ville palestinienne au nord d'Israël

Pour comprendre la situation, nous voulions rencontrer des Palestiniens de l'intérieur, Palestiniens devenus citoyens israéliens en 1948 après la création de l'État d'Israël, refusant d'émigrer en Cisjordanie ou à l'étranger. Ces Palestiniens ont parfaitement conscience de résister.

Nous avons été reçus par une représentante de l'Association des droits de l'homme, « Human Right Association ».

La description de la situation des Palestiniens de l'intérieur qui nous a été faite se montre bien plus catastrophique que ce que nous imaginions.

En 1948 au départ des Anglais, l'armée israélienne lançait la destruction d'un grand nombre de villages palestiniens sur l'ensemble du territoire, la Nakba (catastrophe) et plus particulièrement autour de Nazareth. En résultait une fuite générale des habitants, l'éclatement des familles, chacun devenant :

– un réfugié de l'extérieur au Liban, en Jordanie, en Syrie, etc. (85 % de la population d'origine a été poussée à fuir),

– un réfugié de l'intérieur dans des villes ciblées, ici Nazareth, ayant tout perdu, maisons, terres. Chacun ignore où a fuit les membres de sa famille.

Le régime militaire contrôle tout : pas de liberté d'expression, de circulation et censure des écrits. Il faudra attendre 1966 pour voir ces règles militaires s'assouplir.

L'ensemble des Palestiniens n'a pas connaissance des exactions israéliennes dans les villages. Bloqués à l'étranger ou à l'intérieur des villes israéliennes qu'ils ne peuvent quitter sans autorisation, ils n'ont aucune idée de ce que deviennent leurs propriétés agricoles, leurs maisons.

La loi qui dit « toute terre non cultivée pendant 3 ans devient propriété d'État » est appliquée, alors que les permis de circuler sont quasi impossibles à obtenir. Les confiscations découlent de cette logique diabolique.

Dès 1948, Israël n'accepte aucune ingérence d'organismes internationaux comme l'ONU ou d'ONG.

Qu'ils soient juifs ou d'origine palestinienne, tous les résidents sur le territoire reçoivent une carte d'identité israélienne. Chacun devient citoyen israélien sous la protection de l'État. Très bien, sauf que chaque carte d'identité porte un numéro qui détermine l'origine du porteur : juif, Palestinien : information indispensable pour l'application d'une politique ségrégative.

Un exemple : l'enseignement

L'origine des parents oriente les enfants vers une école ou une autre, où l'enseignement n'est pas le même. Dans les livres palestiniens, le programme d'histoire s'arrête au milieu du 19e siècle. En géographie, pas de carte du Moyen-Orient. De toute façon, un étudiant palestinien n'est pas autorisé à suivre un cursus universitaire d'histoire ou de géographie en Israël. Il lui faudra aller à l'étranger.

Nous aurions pu prendre des exemples dans les secteurs de la santé, du logement, du travail où la citoyenneté à deux niveaux s'applique tout aussi implacablement.

Israël se revendique seule démocratie de la région. Gardons en mémoire qu'Israël, se veut la démocratie d'un état juif, comme l'Afrique du Sud en son temps, fut la démocratie d'un état blanc.

À la fin de l'entretien notre interlocutrice nous disait très émue :

« Je vais vous dire une chose que je formule dans mon esprit mais, au fond de moi, je ne peux pas croire que cela me concerne : nous ne voulons pas abandonner notre terre et nous sommes dans un État qui nous considère comme des citoyens de seconde zone, quasiment des sous-hommes. Nous n'avons aucune solution pour en sortir, nous sommes sans espoir »

Nabi Saleh, au sud-ouest de Ramallah

Nabi Saleh, village de 530 habitants où nous arrivons le 13 novembre 2011.

Accueil chaleureux du comité de résistance populaire et de son président blessé lors de la dernière manifestation. ***Une odeur très désagréable nous assaille, le sol est jonché de balles en caoutchouc et de douilles de lacrymogènes***. Nabi Saleh résiste à la confiscation de ses terres et les colons ne le supportent pas.

En 1967, des colons se sont installés sur les hauteurs voisines confisquant des terres. Les villageois ont porté plainte devant la cour Suprême Israélienne qui leur a donné raison. Les colons revenus sont dans une occupation « illégale ».

La colonie de Halamish est installée au-dessus du village en toute impunité, prenant la terre et l'eau des villageois.

En 2008, les colons se sont emparés, sur le territoire de Nabi Saleh, de la source Ein al-Kous. Aujourd'hui le village qui dispose pourtant d'un château d'eau n'a de l'eau que 12 h. par semaine !

Conséquence : le village a rejoint la résistance populaire non violente. Il crée un comité populaire le 13 décembre 2009 et recherche tous les moyens juridiques pour obtenir justice. Des manifestations sont organisées tous les vendredis avec hommes, femmes, enfants, des Israéliens et des internationaux.

La seule arme utilisée parfois par les gamins : des pierres. La réponse des colons et des soldats Israéliens ? Un déchaînement de violence inouïe !

Depuis le début 2010, 155 villageois ont été blessés, soit 30 % de la population, dont une soixantaine d'enfants, 35 maisons endommagées, des incendies dans sept d'entre elles.

Les soldats arrosent maisons et jardins avec un liquide puant, envoient des gaz lacrymogènes extrêmement nocifs et irrespirables. Une maman a dû jeter sa petite fille de 3 ans d'une fenêtre dans les bras des voisins pour la soustraire à ces gaz. la fillette traumatisée demande à sa maman pourquoi elle a fait cela ? Cette violence amène les enfants à douter de l'amour d'une mère.

Violences psychique et physique insupportables faites aux enfants et aux adultes :

- Mars 2010, Ihab Barghoutti, 14 ans, frappé à la tête par une balle caoutchouc-acier, reste dans le coma plusieurs jours.
- Novembre 2011, 15 jours, après notre visite à Nabi-Saleh, Mustapha Tamimi est tué par une balle en tir tendu lors de la manifestation du vendredi.
- La nuit, dans les maisons, irruptions des soldats qui réveillent les garçons, les photographient pour alimenter la base de données qui servira aux futures arrestations. Tout cela en violation des droits de l'enfant.
- Arrestations d'adultes et de mineurs sans distinction. Depuis le début des protestations, c'est plus de 60 villageois, dont 29 mineurs, qui ont été arrêtés et emprisonnés.

En mars 2011 Bassem Tamimi, coordinateur du Comité populaire de Nabi Saleh, est arrêté par des dizaines de soldats prenant d'assaut son domicile, frappant sa femme et sa fille. Bassem est toujours en détention. Reconnu l'année dernière par l'Union Européenne comme « défenseur des droits de l'homme », il a déclaré lors de son procès le 21 février 2012 : « Le droit international nous donne le droit de protester pacifiquement, de manifester notre refus des politiques coloniales qui portent préjudice à notre vie quotidienne et à l'avenir de nos enfants. »

Une visite bouleversante. Nous avons rapporté un film, réalisé par un habitant Bilal Tamimi avec l'aide de l'association israélienne B' Tselem, qui montre toutes ces répressions disproportionnées.

Pourquoi, cette violence ?

Les manifestations de Nabi Saleh menacent un territoire occupé par des colons. Cela leur est insupportable. L'armée les protège afin qu'ils puissent poursuivre l'occupation des terres en toute impunité, en toute illégalité.

Qui sont les terroristes à Nabi Saleh, ceux qui manifestent pour défendre leurs terres ou ceux qui les blessent, les emprisonnent ?

Hébron, quartier H2, sous autorité israélienne

Hébron a la triste particularité de subir la colonisation au sein même de la vieille ville, le quartier H2.

Les colons habitent les étages supérieurs des maisons, les palestiniens vivent au rez-de-chaussée. À cause de cette disposition, les colons s'autorisent de jeter leurs ordures par la fenêtre ce qui contraint les Palestiniens à se protéger par des filets métalliques.

Quelques familles résistent.

Des 200 palestiniens présents en 2008, il ne reste aujourd'hui que 5 familles, une cinquantaine de personnes, enfants compris, dont Hashem et sa famille que nous rencontrons pour la seconde fois, en novembre 2011.

Ces familles résistent dans un environnement inhospitalier. Des colons fanatiques, avec la complicité de l'armée, pratiquent au quotidien des exactions, humiliations envers les palestiniens qui habitent leurs maisons de plein droit.

À notre arrivée, Hashem nous montre l'avis d'expulsion « pour raison de sécurité militaire » que viennent de recevoir ces 5 familles. Aidées par une association de juristes internationaux, un recours en justice est en cours. À suivre !

Quelques faits de la vie quotidienne

• Les enseignants de l'école ont été interdits de passage au check-point qui donne l'accès à H2.Les enseignants ont donné leurs cours dans la rue devant le check-point en présence des parents.

• Les horaires d'ouverture du check-point sont variables sans préavis ni explication. C'est ainsi qu'une femme a accouché récemment devant le check-point.

• La famille d'Hashem possédait un vieil olivier dans son jardin. Suite à la plainte posée par Hashem en 2007 en raison de l'agressivité des colons envers les cueilleurs, la justice ordonnait à l'armée de protéger la cueillette des olives. Le problème à été définitivement résolu par la construction d'un mur qui annexe l'olivier à la propriété du colon voisin.

• Entre la maison et l'olivier, une treille faisait courir au-dessus des têtes un feuillage rafraichissant. Il y a quelques années les colons, lors d'une opération nocturne, ont scié les pieds. Hashem avait reconstitué cette treille. Peu de temps avant la récolte, la vigne a été arrosée de produits toxiques qui ont fait dépérir les raisins en quelques jours.

• Le fils d'Hashem, 3 ans, a été blessé par des pierres lancées par des enfants de colons de 8/10 ans.

• Un projet de route reliant 2 colonies traverse le cimetière historique d'Hébron. Après l'action de juristes suédois, la Cour suprême a provisoirement suspendu le projet.

• La route qui desservait les maisons palestiniennes a été décrétée à usage exclusif des colons. Les familles ne peuvent accéder chez elles que par un chemin accidenté à travers un terrain vague. La toute dernière maison est accessible par une échelle, son toit est occupé par un poste de l'armée.

Et Hashem et les siens continuent de résister.

En France, les organisations de soutien à la Palestine subissent aussi des pressions.

• Le 2 mars 2012, la direction de Sciences-po Lyon déclarait la fermeture administrative de l'établissement, pour cause de « risque avéré d'atteinte à l'ordre public ».

La raison de cette mesure d'exception : une conférence intitulée **« Israël, un État d'apartheid ? »**.

• En janvier 2011 à l'ENS (École Normale Supérieure de Paris), certains « amis d'Israël » et le CRIF (Conseil Représentatif des Institutions juives de France) ont exercé des pressions sur l'université de Paris 8 pour empêcher la tenue d'un colloque réunissant des spécialistes venus, entre autres, de France, d'Italie, de Belgique et de Grande-Bretagne (universitaires, journalistes, membres du Tribunal Russel sur la Palestine).

La direction de cet établissement public a cédé aux injonctions et aux menaces d'un organe qui prétend représenter la communauté juive de France mais qui n'est en réalité qu'une représentation diplomatique bis de l'État d'Israël.

La direction de l'université Paris 8, comme celle de l'ENS, n'en sortent pas grandie, foulant au pied la liberté d'expression et les libertés académiques. De toute évidence, le débat n'est pas le point fort du CRIF et de ses affidés, pour qui certaines questions ne méritent même pas d'être posées dans l'espace public. Ces agissements et d'autres sont encouragés par le gouvernement Français actuel, quelques fois en prenant le relais du CRIF, comme se fut le cas lors de l'intervention de la ministre de l'éducation nationale auprès de la direction de l'ENS pour interdire la tenue d'une réunion publique sur la Palestine avec Stéphane HESSEL.

Dans ce contexte d'annulations récurrentes et de censure en milieu universitaire, les procès de militants se multiplient.

• Pour endiguer la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) qui vise à informer tous les citoyens des violations graves, répétées et inadmissibles des droits des Palestiniens, une poursuite systématique est engagée devant les tribunaux contre tout militant qui appelle au Boycott, Désinvestissement et Sanctions contre l'État d'Israël tant que celui-ci ne respecte pas les résolutions internationales votées par l'ONU.

Les militants sont poursuivis pour « Appel public à la discrimination », pour « incitation à la haine raciale » et « discrimination à l'encontre de l'Etat d'Israël ».

À Bordeaux, Perpignan, Mulhouse, Bobigny et Pontoise, ils sont convoqués par les préfectures et menacés de procès. Tous risquent jusqu'à 45 000 euros d'amende et trois ans de prison suivant la qualification des poursuites pour leur participation à la Campagne non violente et citoyenne BDS.

DES NOUVELLES DU CENTRE D'AL KHADER

La coopération avec le centre pour enfant d'Al Khader se poursuit et entame sa 3e phase. La 1re tranche réalisée en 2006-2007 a permis la construction de 4 classes (financement Conseil Général du Val de Marne et ville de Gentilly). La 2e tranche en 2009 a permis la construction d'une citerne (financement Conseil Général du Val de Marne et ville de Gentilly, conseil régional d'IDF).

Pour 2012, les demandes de subventions ont été envoyées au Conseil Régional, au département et à la ville de Gentilly, afin de compléter l'équipement de la citerne installée en 2009 et permettre ainsi l'alimentation de l'ensemble des points d'eau du Centre, permettre d'aménager une nouvelle salle informatique, complétée de ses équipements et ainsi offrir une formation et un accès local aux nouvelles technologies aux élèves du Centre, à l'ensemble de la communauté et aux étudiants.

Comme chaque année nous essayons de participer au frais de fonctionnement du Centre. C'est donc grâce à la générosité des gentilléennes et gentilléens qu'il nous est possible de participer au paiement des salaires d'éducateurs que le Centre a beaucoup de mal à assurer chaque mois.

Ne pas jeter sur la voie publique